PLAN DÉTAILLÉ DU COURS MAGISTRAL EN DROIT CONSTITUTIONNEL

SEMESTRE II – LICENCE I – UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE – GROUPE II Pr. Mathieu Touzeil-Divina ©

| Intitulé du cours | Droit constitutionnel |
|--|-----------------------|
| | |
| Niveau/semestre | L1 / semestre 02 |
| Crédits (ECTS) | 04 ou 06 si TD |
| Enseignant Pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA (groupe 2) | |
| Volume horaire du cours | 33 h CM |
| Travaux dirigés | 13.5 h TD |

* Objectif du cours :

Rechercher les origines historiques et doctrinales de la V^e République puis détailler les rouages institutionnels, juridiques et politiques issus de – et mis en œuvre par – la Constitution du 04 octobre 1958. L'accent sera particulièrement porté sur la construction de notre régime actuel. Le cours intégrera par ailleurs des recherches et actualités en matière de droit parlementaire, de présidence dite *jupitérienne*, de périodes constitutionnelles « *oubliées* » et aussi, inévitablement, d'actualités faites de cohabitation(s), de dissolution(s) et de motion(s) de censure !

* Pré-requis :

Baccalauréat – connaissances et culture générales d'éducation civique.

* Plan sommaire du cours magistral :

Le plan détaillé sera par ailleurs en ligne sur *moodle* ainsi que sur le site Internet de l'enseignant-chercheur responsable du cours (http://www.chezfoucart.com). Il est organisé en 22 leçons (chacune matérialisée en 1h30). Les grandes lignes en sont :

Partie I: introduction parlementaire au droit constitutionnel de la V^e République (12 leçons)

Partie II: des origines constitutionnelles de la V^e République (06 leçons)

Partie III : des acteurs constitués & a priori dominés par l'exécutif (04 leçons)

Le cours se termine par un parlement fictif et aura pour « guide » le personnage RASPAIL.

* Brève bibliographie :

COLLECTIF, Droit constitutionnel; Paris, Dalloz; (précis); 2026 (28e éd.);

CERDA-GUZMAN Carolina, Cours de droit constitutionnel et des institutions

de la Ve République ; Paris, Gualino ; 8e éd. 2024 ;

CHAGNOLLAUD (DE SABOURET) Dominique, *Droit constitutionnel contemporain (...)*; Paris, Dalloz; 2025 & 2024 (13° & 11° éds.);

Brunet Pierre, **Hamon** Francis & **Troper** Michel, *Droit constitutionnel*; Paris, LGDJ; 2025 (46° éd.);

TOUZEIL-DIVINA Mathieu, *Dictionnaire de droit public interne*; Paris, LexisNexis; 2017; *Dix mythes du droit public*; Paris, Lextenso; 2019; « Un élu critique à l'écran vériste & politique : le *Baron noir* d'E. BENZEKRI & J-B. DELAFON » *in Considérant*; n° 2, 2020 & « Une leçon de droit constitutionnel sur les maux & les mots de la Ve République » *in Considérant* (…); 2022.

^{*} Modalités d'évaluation : voir l'arrêté d'examen.

PLAN SOMMAIRE DU SEMESTRE & DES TRAVAUX DIRIGÉS

PARTIE I : INTRODUCTION PARLEMENTAIRE AU DROIT CONSTITUTIONNEL DE LA V^E RÉPUBLIQUE

| Leçon 01 : | Du droit constitutionnel ? La saison (et le semestre) II! | 05 01 2026 |
|------------|---|------------|
| Leçon 02 : | Révisons le droit constitutionnel avec la Constitution | 07 01 2026 |
| Leçon 03 : | De l'idéal parlementaire jusqu'à la V ^e République | 12 01 2026 |
| Leçon 04 : | De la V ^e République : vers une saison II ? | 14 01 2026 |
| | | <u> </u> |

TD 1 / Des Constitutions (mais sans IA ni plagiats directs)

| Leçon 05 : | Des polycamérismes & des mandats parlementaires | 19 01 2026 |
|------------|---|------------|
| Leçon 06 : | Des pouvoirs parlementaires sous la V ^e République | 21 01 2026 |

TD 2 / Du régime parlementaire idéalisé

| Leçon 07 : | Du pouvoir législatif sous la Ve République | 26 01 2026 |
|------------|---|------------|
| Leçon 08 : | Une dévalorisation parlementaire continue ! | 28 01 2026 |

TD 3 / De la procédure législative

| Leçon 09 : | C'est qui le patron ? Du chef de l'État | 02 02 2026 |
|------------|---|------------|
| Leçon 10 : | Et au gouvernail ? Du gouvernement | 04 02 2026 |

TD 4 / Des pouvoirs parlementaires

| Leçon 11 : | De la cohabitation aux cohabitations ? | 09 02 2026 |
|------------|---|------------|
| Leçon 12 : | Antiparlementarismes & abstentionnismes | 11 02 2026 |

TD 5 / Du pouvoir exécutif bicéphale

PARTIE II : DES REJETS CONSTITUTIONNELS DE LA V^E RÉPUBLIQUE

| Leçon 13 : | Les combats pour la République avant 1848 (RASPAIL powa I) | 16 02 2026 |
|------------|---|------------|
| Leçon 14 : | La V ^e République : le rejet du régime présidentiel (1848) | 18 02 2026 |

TD 6 / Des « armes » du régime parlementaire

| Leçon 15 : | Les combats pour la République depuis 1848 (RASPAIL powa II) | 02 03 2026 |
|------------|---|------------|
| Leçon 16 : | La V ^e République : le rejet du régime d'Assemblée | 04 03 2026 |

TD 7 / Des cohabitations

| Leçon 17 : | La Ve Rép. : le rejet d'un État « communard » (sans État) | 16 03 2026 |
|------------|---|------------|
| Leçon 18 : | La V ^e Rép.: le rejet des pouvoirs concentrés (& de Vichy) | 18 03 2026 |

TD 8 / Des rationalisations du parlementarisme au profit de l'Exécutif

PARTIE III : NAISSANCES & AVENIRS DE LA V^E RÉPUBLIQUE

| Leçon 19: | Des origines aux naissances de la V ^e République | 23 03 2026 |
|------------|---|------------|
| Leçon 20 : | De la Justice constitutionnelle : naissances & avenirs | 25 03 2026 |
| Leçon 21 : | Droits constitutionnels de la santé & à la VI ^e République ? | 30 03 2026 |
| Leçon 22 : | Du Parlement fictif | 01 04 2026 |

TD 9 / De la Justice constitutionnelle



PARTIE I : INTRODUCTION PARLEMENTAIRE AU DROIT CONSTITUTIONNEL DE LA VE RÉPUBLIQUE

Leçon 01 : Du droit constitutionnel ? La saison (& le semestre) II !

05.01.2026

Section 01: Du Droit ... à la Fiction!

- §1. Du droit constitutionnel en « leçons » & en « hélice » hégélienne
- §2. De l'importance de l'actualité (en droit notamment constitutionnel)
- §3. De la fiction en Droit / des fictions au Droit :

Le Baron noir, TOLKIEN, Kaamelott, En place,....

ou encore de Fernandel via Orelsan...

La personnalité du jour : ARTHUR de Kaamelott



Section 02 : Des mots & des maux du Droit

- §1. Des préjugés relatifs à l'étude du droit (constitutionnel) : appréhender le(s) pouvoir(s) sous l'œil de l'État
- §2. De l'enseignement étatique du droit constitutionnel
- §3. Du vocabulaire ou catéchisme « constitutionnel » :

Section 03 : Du Parlement fictif & de la pratique « 2024-2026 »

- §1. De l'importance de la pratique (en droit constitutionnel) & des travaux dirigés en cinq temps!
- §2. De la participation au(x) pouvoir(s) & des postes à pourvoir
- §3. De la PPL « FRM » & du calendrier retenu

Alors, qui sera le Souverain?

Leçon 02:

Révisons le droit constitutionnel avec la Constitution

07.01.2026

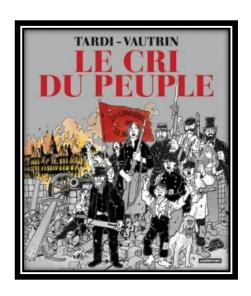
Section 01 : Découvrons la Constitution

- §1. De la Souveraineté (Titre I)
- §2. Des principaux acteurs constitués (Titres II à V)
- §3. Des « autres » acteurs et éléments constitués (Titre VI à XVI)

Section 02 : Découvrons des Constituants

§1. Qui est le constituant?

La personnalité du jour : Le peuple ! réalité ou fiction ? Peuple ou Nation ?



§2. Des constituants évidents aux minorés / oubliés

Michel Debré & Henri (mais pas Ernest) WALLON

René LEVASSEUR & Georges BIDAULT

§3. Où sont les femmes?

Irène JOLIOT-CURIE & Nafissa SID CARA

Section 03 : Découvrons des articles & des interprétations

- §1. Du Préambule à l'article 1er
- §2. Des articles abrogés aux articles sur-numérotés
- §3. De l'article 89

Leçon 03 : De l'idéal parlementaire jusqu'à la V^e République

12.01.2026

Section 01 : Du refus « antique » et théorique de la concentration des pouvoirs





- §1. De l'importance de la séparation des pouvoirs
- §2. De la classification des régimes politiques
- §3. Du rêve politique d'une modération absolue

Section 02 : De l'inexistence réelle d'un régime parlementaire

- §1. Des critiques de la séparation des pouvoirs
- §2. Un idéal singulièrement méditerranéen
- §3. Définition(s) du régime parlementaire

Section 03 : Des tentatives françaises de régime parlementaire

- §1. Des « variations » du régime parlementaire
- §2. De l'inévitable prépondérance d'un pouvoir
- §3. Des limites à la Doctrine et donc à la classification doctrinale

Leçon 04 : De la V^e République : vers une saison II ?

14.01.2026

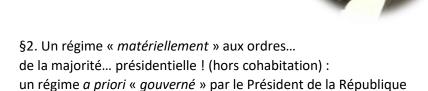
Section 01 : De la Constitution « formelle » en 1958

- §1. Un régime « *formellement* » parlementaire, conduit par la majorité... parlementaire !
- §2. Un régime a priori « formellement » équilibré
- §3. Un régime a priori « gouverné » par le Premier Ministre

Section 02 : De la Constitution « matérielle » de 1959 à 2024

§1. Des « Conventions » & interprétations de la Constitution flanquées d'un fait majoritaire : le combat vain de l'homme du jour

La personnalité du jour : Gaston MONNERVILLE (1897-1991)



§3. De la cohabitation comme retour au texte formel?

- <u>Des interprétations contemporaines de la Constitution (2024-2026)</u> §1. Dissoudre l'Assemblée Nationale :
- 09 juin 2024 : une (fausse) bonne idée ?
- §2. Cohabiter sans l'accepter : une « contrainte » interprétée ?
- §3. 04 décembre 2024 : censurer le gouvernement serait donc encore possible : quoi, le régime de la République serait-il finalement bien parlementaire...

...ou l'hypothèse d'une VIe République serait-elle souhaitée ?

Section 03:

Leçon 05 : Des polycamérismes & des mandats parlementaires

19.01.2026

Section 01 : Des polycamérismes

- §1. Des polycamérismes de classe
- §2. Des polycamérismes de territoires & d'association civile
- §3. Des polycamérismes de « modération »

Section 02 : Du bicamérisme contemporain

La personnalité du jour : Pierre Arnulphe DEMANEGA (1781-1848)



- §1. DEMANEGA powa!
- §2. Un bicamérisme inégalitaire?
- §3. Un bicamérisme toujours contesté?

Section 03: Du mandat parlementaire

- §1. Des élections parlementaires
- §2. Un mandat représentatif issu de la souveraineté nationale
- §3. Des protections du mandat parlementaire

Section 04 : Des femmes parlementaires & politiques ?

- §1. De Jeanne LEROIN à Lucie AUBRAC
- §2. Une des trois premières femmes ministres : Irène JOLIOT-CURIE
- §3. Germaine Poinso-Chapuis

Leçon 06 : Des pouvoirs parlementaires sous la Ve République

21.01.2026

Section 01 : De l'organisation parlementaire

§1. L'organisation temporelle : sessions & séances

§2. L'organisation institutionnelle : présidence & bureau

§3. L'organisation matérielle : les commissions



La personnalité du jour : Armand MARRAST (1801-1852)

Section 02 : De l'art de parlementer à celui d'évaluer ?

- §1. Un Parlement simplement « co-législateur »?
- §2. Un Parlement contrôleur
- §3. Un Parlement évaluateur

Section 03 : Des contrôles du gouvernement

- §1. Des questions au gouvernement
- §2. Des mises en cause de la responsabilité gouvernementale
- §3. Des censures spontanée & provoquée

Leçon 07 : Du pouvoir législatif sous la Ve République

26.01.2026

Section 01: Du domaine de la Loi

- §1. Une division constitutionnelle
- §2. De la Loi « malade »
- §3. Des scrutins parlementaires pour adopter la Loi



La personnalité du jour : Eugène PIERRE (1848-1925)

Section 02 : Des Lois

- §1. Typologie législative
- §2. Des neutrons législatifs
- §3. Des actes non législatifs

Section 03 : De la procédure législative

- §1. De l'initiative législative au travail en commissions
- §2. De l'exercice du droit d'amendement
- §3. De la « navette » parlementaire à la promulgation normative

Leçon 08:

Une dévalorisation parlementaire continue!

28.01.2026

<u>Section 01</u>: <u>Quelles constitutionnalisations du droit parlementaire ?</u>

- §1. La constitutionnalisation d'acteurs parlementaires préexistants
- §2. La constitutionnalisation des fonctions parlementaires actées
- §3. Une constitutionnalisation seulement « en creux » des droits de l'opposition

Section 02 : La Loi revalorisée d'un Parlement co-législateur

- §1. Un ordre du jour antalgique
- §2. La volonté réelle d'une Loi de meilleure qualité
- §3. La force du travail en commissions

La personnalité du jour : Guy CARCASSONNE (1951-2013)



Section 03 : Une revalorisation « ontologique »

- §1. Quand rationaliser signifie revaloriser
- §2. Des régulations du temps parlementaire
- §3. De l'appel à la responsabilité du *Plénum*

02.02.2026

Leçon 09 : C'est qui le patron ? Du chef de l'État

Section 01 : Des pouvoirs présidentiels d'un « arbitre »

- §1. Des pouvoirs contresignés : partagés
- §2. De la pratique des ordonnances
- §3. Des cinq régulations orchestrées

La personnalité du jour : le « Baron Noir »



Section 02 : Des pouvoirs présidentiels d'un « acteur »

- §1. Des cinq pouvoirs sans contreseing
- §2. De la dissolution
- §3. Des pouvoirs d'exception

Section 03 : De l'hyperprésidence d'un régime faussement parlementaire

- §1. Du mandat parlementaire & de ses « responsabilités »
- §2. De l'importance de « cette année-là » #1962
- §3. D'une hyperprésidence « normale » ? (hors cohabitation)

Leçon 10:

Et au gouvernail? Du gouvernement

04.02.2026

Section 01 : Composition(s) & fonctionnement(s)

- §1. De la nomination du Premier ministre & de ses pairs
- §2. De(s) départ(s) ministériels
- §3. Statuts & incompatibilités

Section 02 : Qui « gouverne » la France ?

- §1. Du Premier ministre, chef du gouvernement & de l'administration
- §2. Du pouvoir réglementaire
- §3. Une France Orléaniste?



La personnalité du jour : François MITTERRAND (1916-1996)

Section 03 : Pouvoir(s) & Cohabitation(s)

- §1. Quels liens parlementaires?
- §2. La « révolution » de 1986 : une lecture formelle des Institutions
- §3. L'amour français des cohabitations ? Une monarchie élective ?

| Leçon 11: | De la cohabitation aux cohabitations ? | |
|-----------|--|------------|
| ou | Voyages en terres constitutionnelles inconnues ? | 09.02.2026 |

Section 01 : Des crises politiques & institutionnelles ininterrompues

- §1. Pertes de confiances politiques & abstentionnismes : le réveil des antiparlementarismes ?
- §2. Défiance & montée des extrémismes politiques : le retour des partis « dits » extrémistes ?
- §3. De la dissolution de la République (ou de la majorité présidentielle ?) plus encore que de son Assemblée : l'électrochoc manqué du 09 juin 2024

Section 02 : De juin à décembre 2024 : des « fausses » cohabitations

- §1. Du refus présidentiel de nommer un Premier Ministre au regard des résultats des *Législatives* du 07 juillet 2024
- §2. Du refus présidentiel de partager le pouvoir : l'immarcescible pouvoir du « maître-Anneau » de TOLKIEN ?
- §3. Du déni formel & présidentiel de matérialiser & d'employer le mot même de « cohabitation »

Parmi les personnalités du jour : Stéphane BLÉ En place!



Section 03 : De juillet 2024 à 2026 : comment cohabiter sans l'assumer ?

- §1. Quelles réactions parlementaires ? la peur de gouverner ou celle de censurer ?
- §2. Quelles réactions gouvernementales ? la volonté d'agir... mais sans majorité(s)!
- §3. Quelles réactions présidentielles ? la nomination de premiers ministres « compatibles » avec la Présidence ou la négation des pouvoirs, du barycentre & du régime parlementaires

Leçon 12:

Antiparlementarismes & abstentionnismes

11.02.2026

Section 01 : De l'antiparlementarisme comme critique de la représentation

- §1. De la souveraineté française, nationale (mais un peu populaire)
- §2. Au nom de Dieu puis du Roi, contre la démocratie et pour un... seul souverain représentant
- §3. Au nom du Peuple, pour une autre démocratie plus directe du... seul souverain à représenter

Section 02 : De l'antiparlementarisme comme critique d'un pouvoir mal constitué

- §1. Le Parlement & l'argent #STAVISKY
- §2. Le Parlement omnipotent mais pourtant instable contre l'Exécutif impuissant #Tardieu
- §3. Le Parlement mauvais législateur



Parmi les personnalités du jour : Charles Maurras (1868-1952)

Section 03 : Trois antiparlementarismes incarnés

- §1. Du Boulangisme de la Troisième République
- §2. Du Maurrassisme jusqu'au Gouvernement de Vichy
- §3. Le Gaullisme (de la Cinquième République)

est-il...

...un antiparlementarisme?

Section 04 : Des abstentions françaises en démocratie

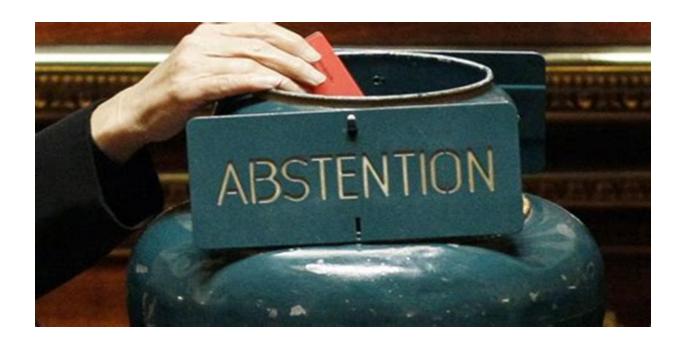
- §1. Qui s'abstient en démocratie?
- §2. À quoi s'abstient-on en démocratie?
- §3. L'opprobre a priori jetée sur l'abstentionniste

Section 05 : De l'abstention comme renoncement à la démocratie

- §1. États chiffrés des lieux abstentionnistes
- §2. L'abstention est un renoncement à la démocratie représentative
- §3. Comment appréhender l'abstention & hypothèse du vote obligatoire

<u>Section 06</u>: <u>De l'abstention comme expression démocratique</u>

- §1. Manifestes & manifestations abstentionnistes
- §2. Distinguer la représentation de la démocratie
- §3. Réinventer la représentation!



PARTIE II : DES REJETS CONSTITUTIONNELS DE LA V^E RÉPUBLIQUE

Leçon 13:

Les combats pour la République avant 1848 (RASPAIL powa I)

16 02 2026

La personnalité du jour : François-Vincent RASPAIL (1794-1878)



Section 01 : RASPAIL, d'une République à l'autre

- §1. 1794 en Provence
- §2. 1816 vers Paris
- §3. 1878 en France

Section 02 : RASPAIL, trop républicain avant la République

- §1. Des barricades à la plume
- §2. De la Liberté revendiquée (de l'expression à l'association)
- §3. De l'Égalité (de l'expression à la santé) chevillée aux corps

Section 03 : RASPAIL, la République par la voie juridictionnelle

- §1. Des 128 procès
- §2. De la défense de la République au prétoire
- §3. Des condamnations de la République par la Justice

Leçon 14 : La V^e République : le rejet du régime présidentiel (1848)

18.02.2026

Section 01 : Des souvenirs de 1848 & de la II^{nde} République

§1. 1848 se veut révolutionnaire : le « Printemps » des peuples

§2. 1848 se veut démocratique : l'Égalité (enfin) constitutionnalisée

§3. 1848 se veut américaine & « présidentielle » : l'impossible gouvernance

Section 02 : La mort de la démocratie réelle & l'avènement de la « représentative »

- §1. Une relégation du peuple aux moments révolutionnaires et électoraux ?
- §2. Une démocratie nécessairement représentative ?
- §3. Et si le peuple n'était qu'un incident?

Section 03 : L'avènement du démo-libéralisme consubstantiel à la Ve République

- §1. Une souveraineté nécessairement nationale?
- §2. De la dilution du principe d'Égalité
- §3. Du démo-libéralisme triomphant

La personnalité du jour : Jean-Jacques CHEVALLIER (1900-1983)



Leçon 15:

Les combats pour la République depuis 1848 (RASPAIL powa II)

02 03 2026

La personnalité du jour : Benjamin RASPAIL (1823-1899)



Section 01 : RASPAIL, trop républicain pour la République

- §1. De la proclamation de la République
- §2. Un élu et un candidat emprisonnés
- §3. Une vision déjà « réaliste » et très critique de la Constitution

Section 02 : RASPAIL, ennemi de la République conservatrice

- §1. Des élections d'avril 1848
- §2. Du 15 mai et de la défense des peuples : de la France à la Pologne
- §3. Du procès politique de Bourges

Section 03 : RASPAIL, toujours républicain jusqu'à l'avènement réel de la III^e République

- §1. De la prison à l'exil pour les droits
- §2. Des propositions de Loi raspaliennes (père & fils)
- §3. Un président caméral

Leçon 16 : La V^e République : le rejet du régime d'Assemblée

04 03 2026

Section 01: Le refus d'une confiscation parlementaire des pouvoirs

- §1. La III^e République : régime formellement parlementaire
- §2. De la force de la nomophilie
- §3. D'une souveraineté nationale à une souveraineté parlementaire

Section 02 : Le refus d'une instabilité de l'exécutif

La personnalité du jour : Paul DESCHANEL (1855-1922)



- §1. Instabilité exécutive mais paradoxale stabilité « humaine »
- §2. De la « révolution » manquée DESCHANEL
- §3. Du « cas » DESCHANEL derrière le « Tigre »

Section 03 : La peur des « armes » parlementaires

- §1. Question(s) de confiance & investiture(s)
- §2. Motion(s) de censure(s) & interpellation(s)
- §3. La V^e République ne sait « que » ce qu'elle rejette :

la peur du Président dictateur, la peu du peuple & de ses assemblées **Leçon 17:**

La V^e Rép. : le rejet d'un État « communard » (sans État)

16 03 2026

Section 01 : Quand le peuple cherche l'État & le pouvoir

- §1. Une histoire « parlementaire » mouvementée
- §2. L'histoire d'un « peuple » qui se sentait oublié
- §3. Le refus des « élites qui gouvernent sans représenter »

Section 02 : Du temps des crises & des cerises : le souvenir communard

La personnalité du jour : Louise MICHEL (1830-1905)



- §1. Des valeurs républicaines
- §2. Des référents révolutionnaires
- §3. Des idéaux démocratiques

Section 03 : La constitutionnalisation manquée du projet communard

- § 1. Une fédération raspalienne de communes pour un régime d'assemblées
- §2. De l'exclusion de l'État du processus fédératif : un anti-modèle constitutionnel banni et honni de toutes les Républiques
- §3. Une vision orelsanienne du Droit?

Leçon 18:

La V^e Rép.: le rejet des pouvoirs concentrés (& de Vichy)

18 03 2026

Section 01 : Du spectre de la « mise en bière » républicaine

- §1. La V^e République rejette le souvenir dictatorial
- §2. Parallèles méditerranéens : italien, tunisien & français
- §3. « Le cœur serré... »:

la France capitule du 15 au 17 juin 1940

Section 02 : La hantise de la Loi du 10 juillet 1940 : la confusion des pouvoirs

- §1. Le vote de la Loi « constitutionnelle » de l'été 1940
- §2. Une Constitution « fantôme »
- §3. La négation même du principe de séparation des pouvoirs

<u>Section 03</u>: <u>Auctoritas non Veritas facit jus ?</u>

- §1. De l'inconstitutionnalité de la Loi du 10 juillet 1940 ?
- §2. Du maintien « virtuel » de la IIIème République ?
- §3. De l'interprétation authentique comme pouvoir matériel?

La personnalité du jour : Tullio ASCARELLI (1903-1959)



PARTIE III: NAISSANCES & AVENIRS DE LA V^E RÉPUBLIQUE

Leçon 19 : Des origines aux naissances de la V^e République

23 03 2026

Section 01 : L'appel au « plus illustre » des Français

La personnalité du jour : Charles DE GAULLE (1890-1970)



- §1. La « mort » de l'éphémère Quatrième République
- §2. Le « retour » d'un Général en pleine crise coloniale La crise du « 13 mai 1958 »
- §3. Des Lois des 02 & 03 juin 1958

Section 02 : Une « nouvelle » Constitution pour la République

- §1. Le « come-back » des idées de Bayeux
- §2. Les forces politiques en présence : le « *compromis dilatoire* »
- §3. La procédure de révision constitutionnelle

Section 03 : Les premiers jours de la V^e République

- §1. Quel régime célébrer?
- §2. Des élections législatives & présidentielles
- §3. Du recours aux ordonnances

Leçon 20:

De la Justice constitutionnelle : naissances & avenirs

25 03 2026

Section 01: Du modèle américain

- §1. La révolution « MARBURY v. MADISON »
- §2. Caractéristiques du modèle américain
- §3. Diffusion du modèle américain



La personnalité du jour : Hans Kelsen (1881-1973)

Section 02 : Du modèle européen

- §1. La révolution kelsénienne
- §2. Caractéristiques du modèle européen
- §3. Diffusion du modèle européen
- & remise en cause des modélisations

Section 03 : Du Conseil au juge constitutionnel français

- §1. Un Conseil originel
- §2. Un juge construit
- §3. Une jurisprudence motrice pour un véritable juge constitutionnel?

Leçon 21: Droits constitutionnels de la santé & à la VI^e République ? 30 03 2026

Section 01: Droits & libertés fondamentaux « constitutionnels »?

- §1. Des libertés selon FOUCART
- §2. De « la » décision révolutionnaire de 1971
- §3. De la jurisprudence constitutionnelle

La personnalité du jour : Émile-Victor-Masséna FOUCART (1799-1860)

Section 02: Un droit constitutionnel à/de la santé

- §1. Un droit constitutionnel à la santé
- §2. Un droit constitutionnel de la santé
- §3. Jurisprudence constitutionnelle de la santé

Section 03: Une inévitable « autre » République ?

- §1. Pourquoi ne pas changer de République?
- §2. Pourquoi changer de République?
- §3. Le vote ultime! La parole au peuple constituant?

Leçon 22: 01.04.2026 **Du Parlement fictif**

Cf. document spécial au déroulé du Parlement fictif.



hum enfants. At Alices Toucart Matiennam des legs physias a Seitne At Land Ala Vina Semence, M. Ch. Somert preprietaire a Jones M. Ch. Kencart wenfunts At Emile Cheve Dutius en maken Paris Me Could Cherr'd bins refunds Me Lateurte . de l'Otroi de la ville de Poris et Ma Lateurte

Priez Dieu pour lui!

des Carrements de l'Oglin.



PROGRAMME PRÉVISIONNEL DU PARLEMENT FICTIF EN DROIT CONSTITUTIONNEL



SEMESTRE II — LICENCE I
UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE — GROUPE II
Pr. Mathieu Touzeil-Divina ©

Leçon 01:

Présentation :

- du principe de la PPL « FOUCART, RASPAIL & MONNERVILLE » (uniquement en assemblée plénière);
 - (cf. Annexes I & II)
- du calendrier retenu ;
- des postes clefs soumis à élection(s) & nomination(s);

Adresse dédiée du Parlement fictif:

parlementfictifUT1@gmail.com

Leçon 02:

Engagement des étudiant(e)s désirant devenir Président de la République fictive à trouver au moins **cinq soutiens** dans l'amphithéâtre avant le 18 janvier 2026.

Chaque candidat(e) indique son appartenance & son soutien partisans fictif ou non.

Chaque candidat(e) prépare une profession de foi (format pdf ou jpeg) tenant en 1 page et comportant sa photographie et les logos éventuels

Lorsque les soutiens sont trouvés : écrire à <u>parlementfictifUT1@gmail.com</u> en mettant en copie les cinq soutiens et en se déclarant « candidat(e) » avant le 18 janvier 2026.

Leçon 03:

S'il existe des candidatures, premier examen de recevabilité de celles-ci.



Prononcé des recevabilités en amphithéâtre & en ligne puis : communication (libre) par les candidat(e)s des professions de foi & matériels de campagne.

Nota bene : si possible en présentiel possibilité pour les candidat(e)s de venir en chaire présenter leur programme en une minute chronométrée.

Leçon 04:

Nota bene : si possible en présentiel possibilité pour les candidat(e)s de venir participer à un débat de 5 à 10 minutes à la chaire.

Leçon 05 : 19 01 2026



Vote ouvert pour la présidentielle en ligne de 11h à 18h par « sondage ».

18 h : photo officielle de la Présidence

& Ouverture des candidatures aux cinq premiers postes parlementaires :

présidence de la Chambre, deux des **vice-présidences**, **présidence** de la **commission** des Lois

+ 1 rapporteur de la PPL « DMO ».

| | Groupe | Membres | Membres apparentés | Total |
|-----|--|-----------------|--------------------|-------|
| 222 | Rassemblement National | 121 | 3 | 124 |
| 222 | Ensemble pour la République | 82 | 11 | 93 |
| 222 | ■ La France insoumise - Nouveau Front Populaire | 70 | 1 | 71 |
| 222 | Socialistes et apparentés | 62 | 4 | 66 |
| 222 | Droite Républicaine | 40 | 7 | 47 |
| 222 | Écologiste et Social | 38 | 0 | 38 |
| 222 | Les Démocrates | 35 | 1 | 36 |
| 222 | Horizons & Indépendants | 28 | 6 | 34 |
| 222 | Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires | 23 | 0 | 23 |
| 222 | ■ Gauche Démocrate et Républicaine | 17 | 0 | 17 |
| 222 | ■ UDR | 16 | 0 | 16 |
| | Total groupe | 532 | 33 | 565 |
| 222 | Non inscrit | 9 | 0 | 9 |
| | Total des | sièges pourvus | 574 | |
| | Sièges vacants o | u non pourvus | 3 | |
| | To | otal des sièges | 577 | |

Ouverture des candidatures aux douze postes des présidences de groupes parlementaires (RN, EPR, LFI, SOC., DR, E&S, DÉM., HOR., LIOT, GDR, UDR) & à la « représentation » des non-inscrits

(soit en tout 17 postes à pourvoir).

Pour candidater, il faut écrire avant le 25 janvier 2026 à <u>parlementfictifUT1@gmail.com</u> en envoyant 5 lignes de présentation / motivation indiquant (par ordre de préférence) les postes auxquels on souhaiterait être désigné sans oublier une photographie pour le trombinoscope.

Leçon 06:

Élections à la Présidence de la République : prononcé *officiel* des résultats.

Au besoin / Réunion : nomination du Premier ministre

& de membre(s) du gouvernement fictif.

Pour être le plus réaliste possible, le choix sera fait de respecter la situation politique contemporaine au regard des dernières élections législatives.

La « chambre basse » répondra aux mêmes équilibres.

Leçon 07 : 26 01 2026



Désignations (& au besoin élections) des 17 postes parlementaires

S'il existe plusieurs candidatures pour les postes parlementaires, organisations de votes en ligne dans la journée (entre 11h & 12h);

S'il n'y a qu'un(e) candidat(e), il ou elle sera immédiatement désigné(e).

(nota bene : on peut candidater à plusieurs postes et en cas d'absence de candidatures, les responsables seront nommés par l'équipe pédagogique).

Leçon 08:

Elections parlementaires : prononcé des résultats.

Au besoin, réunion entre les parlementaires élus / désignés.

Leçon 09:

Publication du trombinoscope du Parlement fictif.

Leçons 10 à 16 :

Réunions

entre les parlementaires élus / désignés.

Rédaction des amendements... (pour le plénum) ...

Leçon 17:

Envoi aux rapporteurs & parlementfictifUT1@gmail.com

des amendements à la PPL pour le 02 mars 2026

Publication assurée par le Bureau pour le 16 mars 2026.

Leçon 18:

Réunion

des acteurs principaux pour préparer le plénum.

Réunion avec le bureau de la Chambre pour l'établissement d'un document récapitulatif des amendements et préparation de la séance plénière.

Leçon 19:

Publication en ligne

- <u>des amendements retenus pour la discussion en séance plénière.</u>

Leçon 20:

Expression potentielle de demande de motions (etc.).



Dix minutes potentielles

de questions au gouvernement.

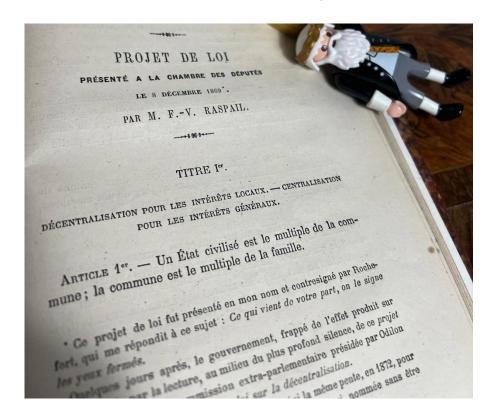
Publication du déroulé prévisionnel de la séance du 1er avril 2026

Leçon 21:

Leçon 22 : 01 04 2026

Examen de la PPL / Discussion générale, motions de procédure ; etc.

Discussion & votes des articles et amendements puis sur l'ensemble.



Annexe I: proposition de Loi fictive n°2025-1225 « FOUCART, RASPAIL & MONNERVILLE »

(fictivement adoptée par l'Assemblée Nationale le 09 décembre 2025)

Article 01

Les élections présidentielles, lorsqu'elles ont lieu la même année que les élections législatives, se déroulent après ces dernières.

Article 02

Le Premier ministre ne peut être choisi, puis nommé, par le Président de la République qu'au sein d'un vivier que forment les députés et les sénateurs dont les mandats sont en cours.

Article 03

Tous les ans, au premier avril, les électrices et les électeurs pourront obtenir la révocation du ou de la député(e) de leur circonscription au moyen d'une pétition signée par au moins dix mille citoyens inscrits sur les listes électorales de ladite circonscription.

Annexe II: proposition de Loi fictive « FOUCART, RASPAIL & MONNERVILLE »

(fictivement adoptée par le Sénat le 06 janvier 2026)

Article 01

Les élections présidentielles, lorsqu'elles ont lieu la même année que les élections législatives, se déroulent avant ces dernières.

Article 02

Le Premier ministre ne peut être choisi, puis nommé, par le Président de la République que s'il a exercé, au moins, un mandat d'élu local ou national français ou dans l'Union européenne.

Par ailleurs, il est obligatoirement choisi parmi la formation ou coalition politique ayant remporté les dernières élections législatives.

Article 03

Le droit de dissolution est encadré comme suit : il est impossible de l'exercer le jour des résultats d'un scrutin européen.

Annexe III : liste des postes individualisés (et soumis à vote / nomination ou proposition)

| Président.e de la République | vote en ligne | 19/01/2026 |
|---|--|------------|
| Premier ministre | à la discrétion du / de la Président.e | 21/01/2026 |
| Ministre des relations avec le P. | à la discrétion du / de la Président.e | 21/01/2026 |
| | | |
| Président.e de l'Assemblée Nationale | vote en ligne | 26/01/2026 |
| VP de la Chambre 1 () | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| VP de la Chambre 2 () | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| Président.e Commission des Lois | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| Rapporteur de la Commission | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| | | |
| Président.e <i>RN</i> | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| Président.e <i>EPR</i> | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| Président.e <i>LFI</i> | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| Président.e <i>Soc.</i> | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| Président.e DR | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| Président.e <i>E&S</i> | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| Président.e <i>Dém.</i> | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| Président.e <i>Hor.</i> | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| Président.e <i>Liot</i> | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| Président.e <i>GDR</i> | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| Président.e <i>UDR</i> | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |
| Représentant.e des <i>Non-inscrits</i> ¹ | vote si plusieurs candidatures | 26/01/2026 |

Annexe IV : lien zoom permanent des réunions

ID de réunion : 982 9848 9914

Code secret : Foucar4eve



 $^{^{\}rm 1}$ Réunion administrative des députés ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

Annexe V : une image juste pour que cela fasse ... cinq!

